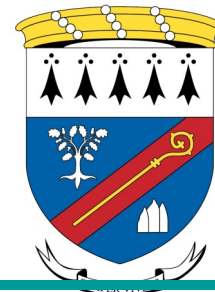


MARS 2023 N° 22

ACTU'BEIGNON

GAZETTE DE LA COMMUNE



Le mot du maire

Le mois de mars est le mois de la préparation budgétaire pour les communes. C'est un moment important pour les municipalités. La commune de Beignon est accompagnée depuis une vingtaine d'années par un conseiller financier qui nous permet de poser un regard objectif sur l'état des finances. Celles-ci sont très saines, l'année 2022 est une année exceptionnelle, ce qui nous permet d'envisager la fin de la mandature très sereinement malgré l'inflation et l'évolution des tarifs énergétiques. **Dernière minute** : La rue de Saint-Cyr sera barrée du 27 au 31 mars à partir de l'hôtel (direction Campénéac) pour cause de réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour des marronniers.

Les aides nationales : chèques énergie

Le bouclier tarifaire est en vigueur depuis octobre 2022. Celui-ci bloque à 15% la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les français. De nombreuses aides peuvent être demandées :

- Le **chèque énergie exceptionnel**: entre 100 € et 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400€.
- Le **chèque énergie** : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 €.
- L'**indemnité carburant**: 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Revenu fiscal annuel par part inférieur à 14 700 €.
- Le **chèque énergie fioul** : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- Le **chèque bois** : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.

Par ailleurs, le dispositif **Ma Prime Rénov'** (aide à la rénovation énergétique et au solaire) s'adresse aux propriétaires d'un logement construit et datant d'au moins 15 ans. Exemple : travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur par un artisan RGE....

Quelques routes à 90 km/heure

Comme d'autres départements avant lui, le Morbihan veut embrayer sur un relèvement de la limitation de vitesse sur une partie de son réseau routier. Une présentation de l'étude a été faite aux maires du territoire début mars. Sur 4 100 km de voies, ce sont un peu plus de 10 % qui pourraient passer à 90km/h.

Sur notre territoire sont concernés :

- La RD 773 entre Guer et La Gacilly
- La D 766 entre Ploërmel et Mauron
- La RD 764 entre Malestroit et Saint Abraham
- La RD 4 entre Val d'Oust et Josselin
- L'axe Lorient Roscoff

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Déclaration de vos biens immobiliers

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec *Service-Public.fr*. Il vous est possible de contacter la permanence France service au 06 02 50 81 17 pour vous aider dans vos démarches. La permanence est présente tous les vendredis matin à la Mairie de Beignon.

90 pièges à frelons répartis sur la commune

Suite aux 2 réunions organisées par Pierre-Arnaud Wacquez, conseiller délégué, une soixantaine de piégeurs se sont déclarés intéressés pour poser 90 pièges à frelons payés par la mairie. Chaque piégeur s'est vu remettre un ou deux pièges qui devront être installés en avril-mai. En fonction des insectes capturés, une carte précise de présence du frelon sera établie et transmise au FDGDON 56. Merci à tous pour la forte mobilisation !

Travaux halle des sports

A la suite d'une expertise de notre assureur, un défaut de conception a été révélé dans la grande halle : de la condensation ruisselle derrière la bâche noire du mur côté vestiaires abîmant la laine de verre qui moisit. Tout le mur est à refaire avec du placoplâtre (la bâche sera enlevée). Ce sinistre est pris en charge par les assurances des entreprises concernées.

Durée des travaux : Du 30 mai au 15 juillet. Les associations sportives sont prévenues.

Un foodtruck devant l'artothèque

Un foodtruck « Au P'tit Régal » s'installera à partir de début avril sur le parking face à l'artothèque les lundis de 11h00 à 14h00 et les jeudis de 18h30 à 21h00. Spécialités : burgers, tacos et salades à la belle saison.

Agenda

25 mars : Grand jeu familial dans le cadre de la journée internationale des forêts. Départ Place de l'Eglise à 14h00. Organisation : Jessica Moulinet. Réservation : 06 20 87 44 82.

Samedi 1er avril :

- ◆ Lavage de voitures au restaurant scolaire
- ◆ Portes ouvertes Ecole Germaine Tillion
- ◆ Portes ouvertes Ecole Sainte Marie

Du 3 février au 3 avril. Expo Pop culture de Tarek. A découvrir absolument.

15 avril : Course du muguet. Courses cycliste. 12ème édition.

18 avril, 10h30 à 17h00 . Animation famille au **Belvédère à Guer**. Création d'un Diaporama sur le thème de Pâques, une petite scène illustrée en 3D, dans une petite boîte. Dès 6 ans. 10,50 € / personne. 02 97 22 14 47

30 avril à partir de 15h00. Cirque Métropole de Treffendel. Festival musique électronique. Tarifs : 7 € / 10 € / 12 € . Organisation: Saturnalia, agitateur d'évènements en Brocéliande. mail : asso.saturnalia@gmail.com

7 mai. Vide grenier à la salle multifonctions. Organisation : Les chats libres. Installation dès 6h30. Petite restauration sur place. Inscriptions au 06 48 89 98 49 ou jph56@orange.fr

8 mai : Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945. Monuments aux morts. Horaire à fixer.

13 mai à partir de 16h45 : 2ème édition de la marche gourmande. Bulletins d'inscription dans vos commerces.

26-27-28-29 mai : 8ème édition du festival « Arrête ton cirque ». Paimpont. 24 représentations en 4 jours. Réservation : billetterie.atc@gmail.com

Infos pratiques

Agence postale communale : ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00. Le samedi de 8h30 à 11h30.

Conseil municipal : vendredi 31 mars à 19h00 (budget)



Mairie de Beignon officiel



Site internet : www.beignon-porte-sud-broceliande.fr